



Réforme sur la santé au travail : communiqué commun des organisations syndicales de salariés membres du GPO du COCT suite à l'échec de la réflexion commune avec les organisations patronales

Ce vendredi 12 juillet 2019 s'est tenue la dernière séance du COCT consacrée aux échanges entre organisations syndicales de salariés et d'employeurs en vue de l'ouverture d'une négociation ou d'une concertation en santé au travail.

L'inflexibilité patronale sur la question du financement des services de santé inter-entreprises a d'emblée fermée toute possibilité de construction d'un texte commun.

De leur côté, les organisations syndicales de salariés, déjà depuis 3 semaines, avaient fourni un texte consensuel. Il ouvrait ainsi la perspective d'une orientation commune, afin de préparer une réforme ambitieuse et d'ampleur à l'avantage de tous les travailleurs.

Ainsi, après 4 mois de discussions, elles regrettent l'entêtement patronal qui cherchait à imposer aux organisations de salariés leurs lignes rouges, rompant ainsi avec la tradition du COCT de savoir faire émerger une réflexion partagée.

Les organisations syndicales conservent comme boussole leur position commune, en vue de l'éventuelle réforme à venir ainsi que pour l'élaboration du Plan Santé au Travail n°4. Elles demeurent engagées dans toute forme de discussions qui viseraient à améliorer le système de prévention et de santé au travail.

PJ : contribution commune des organisations syndicales de salariés membres du GPO du COCT

